



Comité de pilotage

Site Natura 2000
Coteaux du Tursan

01 mars 2016 Geaune



Sommaire

- Les coteaux du Tursan
- Bilan de l'animation 2015-2016 et perspectives
- Désignation d'une structure animatrice
- Questions diverses



Les coteaux du Tursan





64 unités

1 000 hectares au total

12 communes

Castelnau-Tursan

Clèdes

Eugénie-les-bains

Geaune

Lauret

Mauries

Miramont-Sensacq

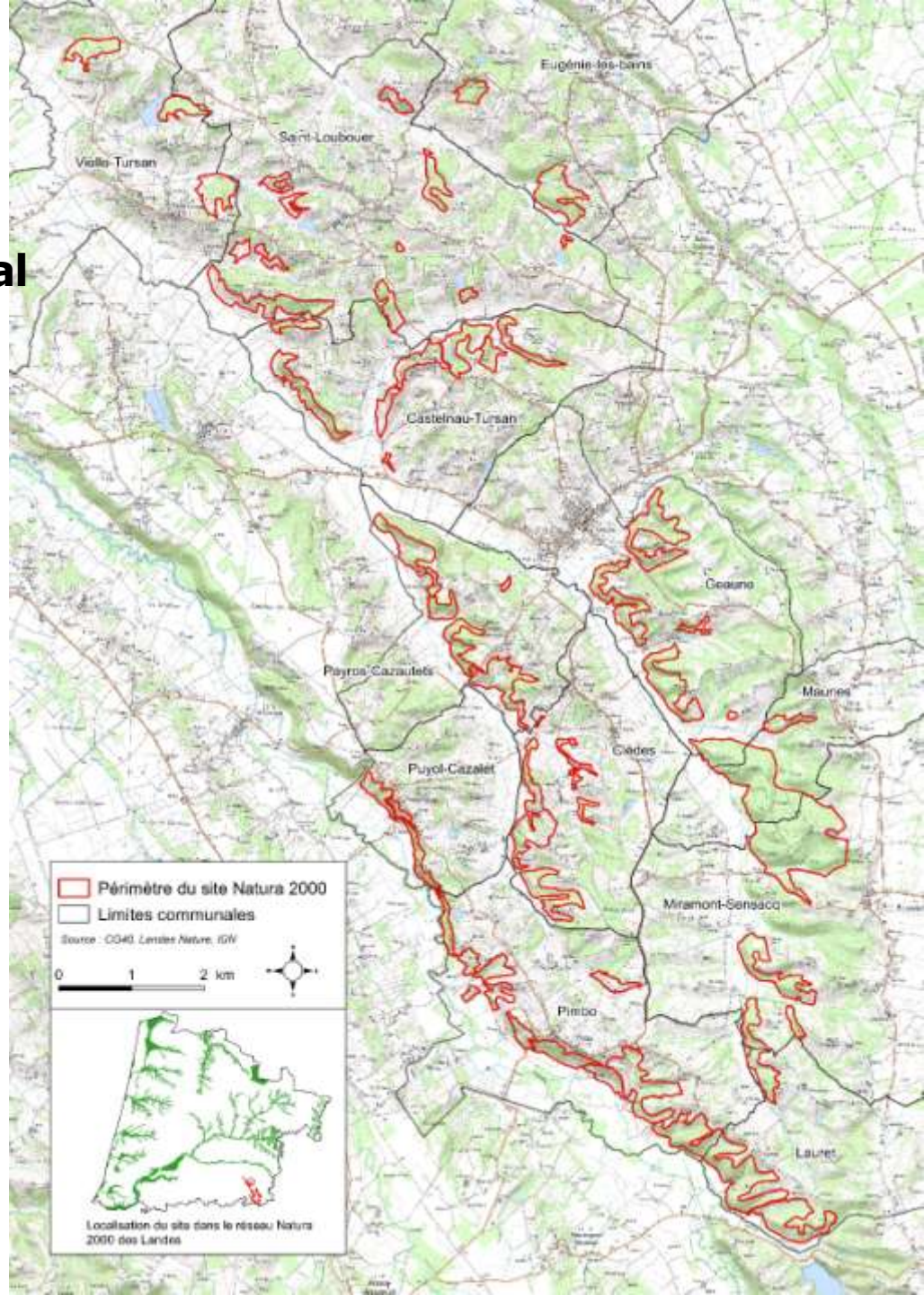
Payros-Cazautets

Pimbo

Puyol-Cazalet

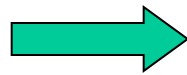
Saint-Loubouer

Vielle-Tursan





Tursan = Mosaïque d'habitats naturels



témoin de l'activités pastorale

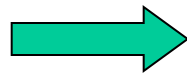
prairies « naturelles » fauchées ou pâturées
chauve-souris et rapaces



Photo CD40



Tursan = Mosaïque d'habitats naturels



témoin de l'activités pastorale

pelouses : végétation rase et clairsemée, entretenues par un pâturage extensif
papillons, orchidées... et l'altise (Oedionychus cinctus)



Photo CD40



Tursan = Mosaïque d'habitats naturels



témoin de l'activités pastorale

"**ourlets**" : prairies ou pelouses en déprise, dominés par des genêts et bruyères *papillons*



Photo CD40



Tursan = Mosaïque d'habitats naturels



témoin de l'activités pastorale

"manteaux", pelouses embroussaillées (genévriers, prunelliers et rosiers)

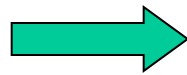
Oiseaux, reptiles



Photo CD40



Tursan = Mosaïque d'habitats naturels



témoin de l'activités pastorale

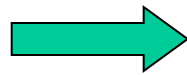
boisements de chêne (Chêne pubescent, tauzin, pédonculé)
stade ultime d'évolution des anciens milieux ouverts
chauve-souris, oiseaux, insectes du bois



Photo CD40



Tursan = Mosaïque d'habitats naturels



témoin de l'activités pastorale

mares, créées pour l'abreuvement du bétail, sont indispensables pour la reproduction de nombreuses espèces animales, dont plusieurs amphibiens (grenouilles, tritons, salamandres).



Photo CD40



Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Eaux calcaires avec végétation à Chara
Manteaux à églantier et prunellier
Pelouses à Sérapia à long labelle
Ourlets de recolonisation
Pelouses calcicoles
Prairies naturelles fauchées
Chênaies à Chêne tauzin



Cordulie à corps fin
Agrion de mercure
Cuivré des marais
Damier de la succise
Lucane cerf-volant
Grand capricorne
Petit rhinolophe
Barbastelle d'Europe
Murin à oreilles échancrées

Egalement des amphibiens, reptiles, oiseaux...

Bilan de l'animation et perspectives



Communication



Résumé non technique
du Document d'Objectifs (DOCOB)
du site Natura 2000 FR7200771

Les coteaux du Tursan

Le dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est née de l'application de deux Directives européennes :
- la Directive "habitats" de 1992 qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation ou ZSC pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de Faune et de Flore à valeur patrimoniale ;
- la Directive "Oiseaux" de 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales ou ZPS pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages.

L'ensemble de ces zones forme à l'échelle du territoire européen un réseau écologique communément appelé Réseau Natura 2000.

L'objectif de ce réseau s'inscrit pleinement dans le domaine de développement durable en permettant de maintenir le bien-être des milieux en respectant certains des objectifs économiques, sociaux, culturels et régionaux qui y sont attachés.

Les sites Natura 2000 consistent donc dans le fait d'une gestion concertée et assurée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé Document d'Objectifs ou DOCOB. Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement.

Il constitue un état des lieux écologique et socio-économique du site. L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Le DOCOB du site des coteaux du Tursan est téléchargeable sur : <http://bafr.biodiversite.gouv.fr/natura2000>.

Le site des coteaux du Tursan



Situé dans le sud des Landes, le Tursan fait partie du plateau pyrénéen. Les coteaux du site, bordant les vallées des ruisseaux du Sahas, du Sas et du Petit Sas, constituent le point culminant du département.

Les coteaux sont bordés l'un par le versant du Tursan, traditionnellement dominé par la culture du maïs. Ils constituent une mosaïque d'habitats naturels, refuge pour tout un cortège d'espèces animales et végétales.

Le site Natura 2000, désigné comme Site d'Importance communautaire (SIC) en 2004 (Natura 2000), couvre une surface de 1 000 hectares dont 500 hectares de prairies collines et 500 hectares de boisements. Il est composé de 64 parcelles ou coteaux dont la superficie varie de 0,2 à 105 hectares, répartis sur 12 communes.

Le résumé non technique

Synthèse du DocOb, 8 pages:

- la démarche Natura 2000
- une description du territoire du Tursan et des activités socio-économiques locales
- les habitats naturels présents (pelouses, boisements, prairies, mares...),
- les espèces présentes
- les enjeux écologiques du site
- les actions mises en place sur la base du volontariat par les gestionnaires ou propriétaires de parcelles du site pour préserver les habitats et les espèces

Communication

L'exposition mobile

3 « kakémonos » :

- programme Natura 2000 et le site des coteaux du Tursan
- habitats d'intérêt communautaire du site
- espèces d'intérêt communautaire du site

En prêt, pour les scolaires, les collectivités,
les organisateurs de manifestations...

Ex : salon du livre à Geaune en octobre, consacré à la nature



Communication

Foire aux questions FAQ

Questions basiques, réponses simples et courtes
Facilement compréhensible et diffusable

Activités humaines interdites ?

Pas une zone de protection fermée sur laquelle les activités humaines sont exclues. Conciliation du maintien et du développement des activités socio-économiques avec la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Les activités de pêche, de chasse et de piégeage ?

Autorisées, si pratiquées dans le respect de la réglementation en vigueur.

Contraintes sur les parcelles agricoles ?

Même réglementation que sur l'ensemble du territoire (PAC, zones vulnérables, la loi sur l'eau...).

Certains projets devront faire l'objet d'une évaluation des incidences :

- . travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact
- . retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans, ou de landes.

Communication

Présentation aux élus

Réunion le 05 février à Geaune

12 communes invitées... seulement 3 représentées

Communauté de commune du Tursan

Rencontre de la chargée de communication

Article dans la « Voix du Tursan » de janvier



A vertical photograph on the left side of the slide shows a purple flower in bloom, likely a species of orchid, in a green field under a blue sky. The flower is in sharp focus, while the background is slightly blurred.

Gestion des habitats et des espèces

Contrats Natura 2000 (hors forêt et parcelles agricoles)

- Contrats volontaires
- Actions d'entretien ou de restauration la préservation des milieux naturels et des espèces

Exemple :

Restauration de mares

Entretien de prairies et pelouses par pâturage

...

2015 : jours d'animation et financement limité, pas de contrats proposés ou signés



Gestion des habitats et des espèces

Contrats agricoles

Réunion le 05 février à Geaune (Mobilisation faible)

Recueil des pratiques actuelles (nombre de bêtes à l'hectare, quantité de fertilisant utilisée, dates de fauche...)

Construction des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques MAEC :

- l'entretien de milieux ouverts (pelouses et prairies),
- la réouverture de parcelles embroussaillées,
- la reconversion de parcelles de grande culture en prairie,
- la restauration de mares,
- protection des races menacées

Engagement volontaire sur 5 ans pour les exploitants agricoles

Parcelles incluses pour tout ou partie dans le site

Gestion des habitats et des espèces

Contrats agricoles : exemples

Objectif : Maintien des prairies et pelouses ouvertes par fauche et/ou pâturage

Prairie de fauche	Fauche tardive	121 €/ha/an
	Fauche tardive sans fertilisation	208 €/ha/an

Pas de fauche avant le 10 juin

Permet développement de la faune (insectes)

Pelouses et landes	Gestion des pelouses et landes	103 €/ha/an
	Gestion pastorale des pelouses et landes	178 €/ha/an

Entretien mécanique ou par pâturage (plan de gestion pastorale)

Pas de phytosanitaires

Gestion des habitats et des espèces

Contrats agricoles : exemples

Objectif : Restauration de milieux ouverts prairiaux

Grandes cultures	Reconversion grande culture en prairie	355 €/ha/an
------------------	--	-------------

Mise en place d'un couvert herbacé

Fertilisants azotés seulement la première année, pas de produits phytosanitaires

Manteaux (fourrés)	Ouverture de milieu en déprise	322 €/ha/an
--------------------	--------------------------------	-------------

Débroussaillage

Mise en pâture (plan de gestion pastorale)

Gestion des habitats et des espèces

Contrats agricoles : exemples

Objectif : Restauration des milieux aquatiques pour flore et faune remarquables (tritons, grenouilles, salamandres...)

Mares	Entretien de mares	149 €/mare
-------	--------------------	------------

Plan de gestion adapté : dates d'intervention, types d'interventions...



Gestion des habitats et des espèces

La charte

Recueil de bonnes pratiques :

Modes de gestion raisonnés des différents types de milieux

Des engagements à suivre

Des recommandations, non obligatoires

Signature pour 5 ans

Parcelles incluses pour tout ou partie dans le site

Validée en 2010

**Quelques modifications apportées
et soumises à votre avis**



Gestion des habitats et des espèces

... portée générale

Je m'engage à :

- Autoriser l'accès aux parcelles pour la réalisation des inventaires et des suivis écologiques. L'adhérent sera contacté au moins une semaine avant et recevra les résultats du travail effectué.
- Planter uniquement des espèces végétales locales (Chêne pédonculé, sessile, pubescent et tauzin, Aulne glutineux et Pin maritime). Bannir les espèces exotiques telles que : cerisier sauvage, laurier, herbe de la pampa, bambou... De même, ne pas effectuer ni autoriser de dépôt de déchets horticoles qui constituent une source potentielle d'implantation de ces espèces envahissantes ou de dissémination de prédateurs des essences forestières locales.

Première partie (plantation d'espèces végétales locales) figurait en engagement forestier. Important de l'étendre à l'ensemble des milieux pour ne pas favoriser la plantation d'espèces exotiques.



Gestion des habitats et des espèces

... portée générale

Je m'engage à :

- Conserver des arbres âgés, identifiés avec la structure animatrice (arbres présentant des cavités, des fissures...).

Figurait en recommandation générale. La structure animatrice pourra proposer des arbres à conserver en priorité. L'engagement se fera de concert avec la personne signataire. Bénéfique pour un grand nombre d'espèces.



Gestion des habitats et des espèces

... portée générale

Recommandations :

- Ne pas faucher les bas-côtés des chemins et des routes communales du 1^{er} avril au 15 juin lorsqu'ils longent des zones de pelouses marnicoles, dans la mesure où il n'y a aucun enjeu de sécurité routière.
- Désherber le pied des panneaux et supports de signalisation en mettant en œuvre des techniques non chimiques.
- Ne pas réaliser d'opération sur la végétation (fauche, broyage, taille,...) entre le 1^{er} mars et le 31 octobre.



Gestion des habitats et des espèces

... en milieux forestiers

Je m'engage à :

- Limiter les coupes de bois à 0,5 hectare d'un seul tenant, ou bien exploiter les boisements par éclaircie.
- Utiliser des essences locales de la région biogéographique Atlantique pour les plantations.
- Maintenir du bois mort sur pied et à terre

Gain écologique énorme, pour les Coléoptères, de nombreux autres invertébrés et pour les chauves-souris, pour les champignons...



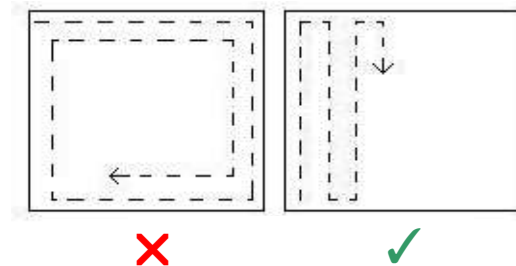
Gestion des habitats et des espèces

... en pelouses et prairies pâturées

Je m'engage à :

- ❑ Réaliser une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur) ou d'un côté vers l'autre des prairies, très favorable à la fuite des espèces de la petite faune.

Mesure rajoutée, importante et facile à mettre en place



Recommandations :

- ❑ Pour les prairies pâturées, en cas de déparasitage dans une période de moins de 3 mois avant la mise en pâture, éviter les produits à longue rémanence dans le milieu (type Ivermectine et Délthaméthrine)

Gestion des habitats et des espèces

... les mares

Je m'engage à :

- Ne pas entreprendre d'opération de remblaiement des mares identifiées avec la structure animatrice.

Presque plus de mares. Important donc de les préserver.

Recommandations :

- Prévenir la structure animatrice avant toute opération sur une mare pour un diagnostic préalable.
- Réaliser les opérations sur la végétation aquatique et riveraine des mares (fauche, broyage, taille) entre novembre et février. Conserver une haie ou un fourré à proximité de la berge, préférentiellement au nord.
- Réaliser les travaux de curage en novembre/décembre, par étapes sur 2 ans, en ne curant qu'une moitié chaque année. Stocker temporairement, au minimum un jour, les produits de curage sur la berge avant de les exporter. *Un contrat Natura 2000 peut être proposé par la structure animatrice*



Gestion des habitats et des espèces

... les gîtes artificiels de chauves-souris

Je m'engage à :

- Ne pas entreprendre d'action défavorable au maintien des colonies de chauve-souris installées dans les bâtiments identifiés avec la structure animatrice, comme par exemple : le colmatage des fissures de murs, la fermeture des accès aux greniers et aux sous-toits, le traitement des charpentes avec certains produits toxiques....



Petit Rhinolophe



Gestion des habitats et des espèces

... les activités de loisirs

Je m'engage à :

- Ne pas prélever de plantes sauvages, et principalement les Orchidées, sur l'ensemble du site Natura 2000.

Préservons au maximum les orchidées qui, aux dires des locaux, se font de plus en plus rares.

- Prévenir la structure animatrice lors de l'organisation de toute manifestation en plein air dans le site ou à proximité, pour un appui à la prise en compte des enjeux environnementaux locaux et la mise à disposition de documents de sensibilisation au patrimoine naturel du Tursan.

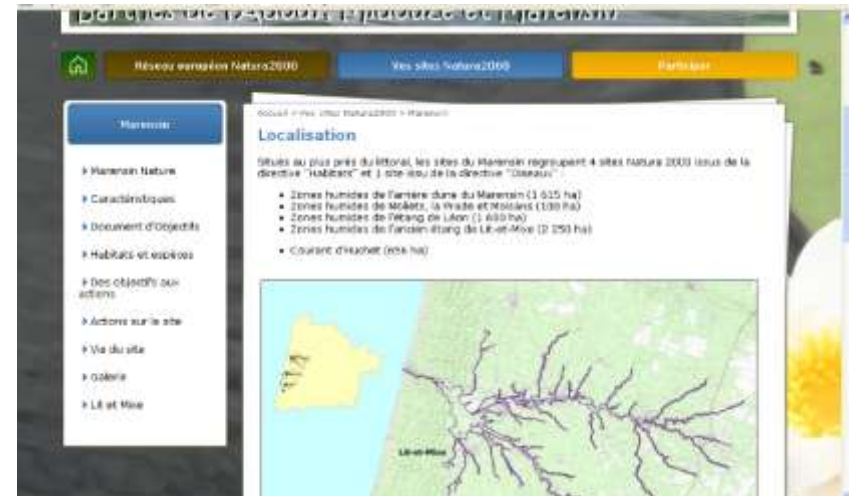
Permet à la structure animatrice de sensibiliser les organisateurs et les participants.



Perspectives

Communication et sensibilisation

- Site internet
- Lettre d'information
- Actualités par mail
- Sortie nature





Perspectives

Phase de mise en œuvre des mesures de gestion

- **Animation des MAEC**

Démarchage des bénéficiaires potentiels, montage de dossier, établissement des plans de gestion pastorale,...

- **Animation des contrats**

Démarchage des bénéficiaires potentiels, montage de dossier, suivi, établissement des plans de restauration...

- **Animation de la charte**

Démarchage des bénéficiaires potentiels,...

- **Amélioration des connaissances**

- **Suivi de projets sur le territoire**

Désignation nouvelle structure animatrice

Consultation par la DDTM40 des collectivités pour porter l'animation de la mise en œuvre du DocOb des Coteaux du Tursan



Pas de réponse

La DDTM40 fait appel à un organisme extérieur par le biais d'un marché public à procédure adaptée
Programme d'animation de trois ans



Questions

